



DEBOUT !

« CELUI QUI SE BAT PEUT PERDRE, MAIS CELUI QUI NE SE BAT PAS A DÉJÀ PERDU ! »

L'ÉDITO

page 1

LE PAIN ET LA PAIX

DANS L'ACTU

page 2

EN LUTTE POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE

VICTOIRE POUR LES PERSONNELS CIVILS DE GENDARMERIE

VOS DROITS

page 3

AUGMENTATION DES SALAIRES : DES ACTES, PAS D'ENFUMAGE

LA BONNE CAUSE

page 4

BIENTÔT, DES ÉLECTIONS

L'ÉDITO

Le pain et la paix

Dans la France des années 1930, les travailleurs revendiquaient « le pain et la paix » selon l'expression bien connue. Près d'un siècle après, les temps présents ne sont pas sans évoquer cette période, et le risque de connaître à nouveau cette Histoire, terrible, en Europe et dans le monde.

Le pain : comment vivre aujourd'hui avec moins de 2 000 € par mois ? Comment payer tout ce qui est nécessaire, alors que les prix s'envolent et que les salaires sont bloqués ? Rappelons que beaucoup d'agents de catégorie C perçoivent un traitement brut de 1 700 € (et encore, pour celles et ceux qui travaillent à temps plein), c'est-à-dire à peine au-dessus du SMIC. Les rémunérations de la fonction publique, toutes catégories confondues, ne sont plus attractives, très loin de là. Depuis 1983 les salaires ne sont plus indexés sur les prix. Depuis 1986, les prix ne sont plus encadrés. Résultat : l'inflation mange les salaires, et les fins de mois arrivent de plus en plus tôt.

La paix : comment ne pas se sentir vulnérables quand la menace et la riposte nucléaires sont évoquées ? Comment penser le monde et son avenir quand des guerres ont lieu ? Des guerres, et pas seulement celle en cours en Ukraine. Comment penser le futur quand le dérèglement climatique produit chaque année des déséquilibres de plus en plus forts ? Il y a déjà dans le monde bien plus de réfugiés climatiques que de réfugiés de guerre. D'ici 2050, il pourrait y avoir près de 250 millions de réfugiés dus aux changements du climat !

Il y a désormais urgence. Il est urgent d'augmenter les salaires ! Il est urgent de préserver et rétablir la paix ! Et pour cela, les travailleurs doivent lutter et s'unir. Parce que rien n'est acquis, tout est à conquérir. Parce que, hier comme aujourd'hui, les travailleurs veulent « le pain et la paix ».

En lutte pour l'égalité salariale

La question salariale est une des premières revendications pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Car, au-delà de la justice sociale évidente, c'est la question de la représentation de la place des femmes dans notre société dont il s'agit. Le salaire féminin est encore trop souvent perçu comme un salaire d'appoint de la famille. Or le salaire est la contrepartie d'un travail et le travail est émancipateur dans notre société. **L'indépendance économique est une condition indispensable pour l'émancipation, pour pouvoir faire ses choix de vie et quitter son conjoint si on le souhaite.** Comme l'a écrit Clara Zetkin « *la femme est asservie à l'homme et elle le restera tant qu'elle ne sera pas indépendante économiquement* ».

Plus de 46 ans après l'inscription du principe « *à travail de valeur égale, salaire égal* » par la Cour de cassation dans le droit social, il demeure trop d'écart de salaire injustifiés entre les femmes et les hommes. Déclarée grande cause nationale du quinquennat par le président de la République, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes reste à conquérir ! **Ainsi, en 2022, les femmes gagnent toujours, en moyenne, un quart en moins (28,5%) que les hommes. C'est comme si chaque jour elles arrêtaient d'être payées à 15h40. Dans la Fonction publique, ces inégalités salariales sont de 19 %.** Schématiquement, les femmes sont concentrées dans les emplois à temps partiel et les bas salaires, les filières de métiers les moins rémunérés et accèdent moins aux postes à responsabilité.

Le plancher collant : 82 % des salarié.e.s à temps partiel sont des femmes, 28 % des femmes travaillent à temps partiel (et seulement 8% des hommes). et plus de la moitié d'entre elles ne l'ont pas choisi ! Les femmes passent bien souvent toute leur vie au SMIC ou juste au-dessus. Le temps partiel, cela veut dire salaires partiels, promotions partielles, retraites et droits sociaux partiels, mais amplitude horaire et flexibilité maximum, avec, dans de nombreux secteurs (services à la personne, propreté, commerce...) des horaires dignes de cadres supérieurs.

Les parois de verre : les femmes sont concentrées dans peu de professions (soin, éducation, aides à la personne, nettoyage, commerce et administratif) or ces emplois féminisés sont dévalorisés.

Le plafond de verre : alors que 62,5 % des agent-es de la Fonction publique sont des femmes, seules 42 % des catégories A+ sont des femmes. Sur les nominations de l'encadrement supérieur, seules 33 % sont des femmes.

Le « plafond de mère » : les femmes sont discriminées parce qu'elles sont mères, filles ou belles-filles (et soupçonnées d'être des indisponibles) ! Les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes s'accroissent fortement avec le nombre d'enfants. Les mères ont une probabilité d'accéder aux 1 % des emplois les mieux rémunérés inférieure à 60 % à celle des pères.

Les primes : de nombreux métiers féminisés n'ont pas de primes ou des primes très faibles. Par ailleurs, l'individualisation de la rémunération et la persistance des stéréotypes, de la culture du présentisme favorisent les hommes sur les montants des primes attribuées.. Crever le plafond de verre ne suffit pas !

C'est pourquoi **la CGT revendique :**

- la fin des temps partiels subis qui sont la norme dans de nombreux métiers féminisés et génèrent horaires décalés, précarité et salaires inférieurs au Smic mensuel ;
- la revalorisation des métiers où les femmes sont concentrées, où les qualifications, les responsabilités et la pénibilité ne sont pas reconnues, et l'application de la loi : à travail de valeur égale, salaire égal ;
- des outils pour suivre les déroulements de carrière, sanctionner les entreprises qui discriminent et mettre fin au « plafond de verre » ;
- la transparence des salaires, notamment sur la part variable de la rémunération et les primes qui sont très discriminantes pour les femmes !



PREMIÈRE VICTOIRE POUR LES PERSONNELS CIVILS DE GENDARMERIE

Les personnels civils de gendarmerie, mis à disposition du SGAMI dans les CSAG, ainsi que ceux placés pour emploi au SGAMI, ont un traitement différencié des militaires (ces derniers bénéficient notamment de 2 jours annuels d'ASA gendarmerie). Devant cette injustice, la CGT Intérieur du SGAMI-Sud est intervenue sur ce sujet pour entrer en négociation dès l'arrivée de ces collègues dans nos structures. **La CGT INTERIEUR Sgami-Sud a gagné la conservation d'un jour sur les deux initialement supprimés !**

Certes, la CGT aurait apprécié de conserver la totalité des jours afin de permettre à l'ensemble du personnel de participer aux respects des traditions des gendarmes. Mais notre administration souhaitait supprimer tous les jours. Ce jour sera attribué sous forme d'autorisation d'absence, et devra être demandé par l'agent concerné au cours de l'année. Une communication officielle va être envoyée très prochainement à nos directions.

Comme la CGT le dit, il n'y a pas de petites victoires. Luttons pour que les autres revendications que nous portons puissent obtenir encore une meilleure issue ! Les luttes sont utiles et nous avons besoin de vous pour être encore plus forts !

Augmentation des salaires : des actes, pas d'enfumage !

La revendication d'augmentation des salaires est depuis toujours l'une des premières revendications de la CGT, avec celle de la diminution du temps de travail. Les grandes dates de l'histoire sociale sont celles des conquis salariaux : 1936 (+30%), 1968 (+35 % du SMIC...)... Pour continuer sur les dates importantes, **depuis 1983, les salaires ne sont plus indexés sur les prix**. Depuis, seule l'augmentation annuelle du SMIC est réglementée. Dans le privé, les salaires supérieurs au SMIC ne peuvent être augmentés que dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO) dans les entreprises. Dans la Fonction publique, les négociations salariales sont annuelles avec la Ministre de la Fonction publique.



Pour rappel, le traitement de base mensuel est un élément statutaire qui dépend du grade et de l'échelon du fonctionnaire. Il est calculé en fonction d'une grille indiciaire et par référence à **la valeur du point d'indice, qui s'élève à 4,68602 € aujourd'hui**. Le régime indemnitaire qui est un complément du traitement regroupant des primes et indemnités très diverses, ne concernant pas nécessairement tous les agents, aggrave les inégalités salariales et est source de politiques discriminatoires. De plus, ces primes ne comptent quasiment pas dans le calcul de la retraite. Le traitement de base mensuel représente donc la part la plus importante de la rémunération du fonctionnaire et reste déterminant dans le calcul de son droit à pension. **La valeur du point d'indice a donc un impact même au-delà de la fin de carrière de l'agent-e.**

La CGT considère que le gel de la valeur du point d'indice, depuis 2010, est tout à la fois profondément injuste, porteur de lourds préjudices pour les salariés qui le subissent et gravement attentatoire à la grille indiciaire : depuis cette date, la perte de pouvoir d'achat du point d'indice par rapport à l'indice des prix à la consommation est de l'ordre de 11,29 % ! Depuis 2000, elle s'élève à 21,5% %. Les 5,4 millions de **fonctionnaires et non-titulaires ont ainsi perdu des centaines d'euros par mois**. Si l'on remonte sur les vingt dernières années, au début des politiques où la valeur du point d'indice a connu des revalorisations significativement plus faibles que l'inflation, l'austérité salariale a conduit à la paupérisation d'une grande partie des agents publics et des futurs retraités et pensionnés. Aujourd'hui, avec l'inflation que nous subissons, la question des salaires est centrale pour les travailleurs et travailleuses.

Précision : **à la CGT, nous parlons bien d'augmentation des salaires et pas d'augmentation du pouvoir d'achat**. En effet, de nombreux politiques parlent d'augmentation du pouvoir d'achat. Mais attention ! Il y a ceux qui revendiquent une hausse du « pouvoir d'achat » au travers d'une augmentation des salaires, en particulier du SMIC, et ceux qui proposent cette augmentation par une diminution des cotisations sociales. Cette augmentation en trompe-l'oeil se fait au détriment du salaire différé, c'est-à-dire de la protection sociale, des retraites.

L'annonce récente de la ministre de la Fonction publique est une manœuvre clientéliste de bas étage : alors qu'un préavis était posé pour le 17 mars, et donc la période des négociations ouverte, elle déclare dans la presse que Macron procédera à une augmentation du point d'indice cet été (donc après les élections) et sans préciser de combien. **Pour la CGT, l'augmentation des salaires, c'est l'augmentation du point de 20 % dont 10 % immédiatement, mais aussi l'égalité salariale et l'intégration des primes dans le traitement, avec indexation sur le coût de la vie et la suppression des dispositifs d'individualisation du type RIFSEEP.**



LA BONNE CAUSE

Bientôt, des élections

Depuis que le gouvernement Valls a supprimé la régie interne en préfecture des travaux d'encartage de la propagande électorale, la CGT n'a eu de cesse de revendiquer la « ré-internalisation » des travaux. Deux raisons motivent cette revendication.

La première repose sur le fait que l'élection présidentielle constitue un rendez-vous citoyen pour choisir la ligne politique nationale pendant cinq ans. Le ministère de l'intérieur est garant de l'organisation de ces élections, donc garant que l'ensemble des candidats pourront faire parvenir la propagande avec le plus grand esprit d'équilibre entre les différents candidats. Et ceci n'est possible que par l'intermédiaire de l'intervention d'un corps de fonctionnaires qui a une obligation de résultat et non une contrainte de moyens. Trop souvent les médias se sont emparés des défaillances des groupes privés ayant repris cette compétence : plusieurs bulletins d'un même candidat dans l'enveloppe, l'absence d'un autre, etc. Tout ceci faisant rejaillir une appréciation négative des services du ministère de l'intérieur.

La seconde repose sur la rémunération complémentaire que cela met à disposition des agents du ministère de l'intérieur qui réalisent la prestation d'encartage. Pour un montant, à la louche, de 300 € par tour, la CGT constate que même des attachés participent à ces travaux. C'est ainsi plus de 1 000 € sur les quatre tours (présidentielle et législatives) que les agents de catégorie C et C technique, ainsi que B, peuvent gagner pour s'offrir un peu de lest financier pour survivre dans un monde où tout augmente, sauf le niveau des salaires.

Mais quand bien même la CGT se satisfait que cette revendication ait été reprise dans le cadre du Beauvau de la sécurité, sa mise en œuvre pose réellement question. Vous l'aurez vu si vous êtes abonné à notre presse syndicale, mais dans de très nombreux territoires, les préfets ont pris des dispositions pour mettre en œuvre les travaux de propagande électorale qui ne peuvent satisfaire les personnels et la CGT : obligation de poser un RTT pour participer, oubli des collègues des services de police ou des services de SGAMI, ... tout cela pour « ne pas entraver le fonctionnement de la préfecture » alors que cette mission est une mission régaliennne du ministère de l'intérieur ! Il y a une mauvaise foi de notre employeur public qui est inquiétante. Est-ce qu'il y a une réelle volonté de réaliser la prestation de manière infaillible ? Est-ce que le but n'est pas de nous mettre en échec pour retourner cette prestation au privé ? Mais on ne joue pas ! Il s'agit des élections politiques. De ce qui caractérise une démocratie ! Nous dénonçons cette attitude inquiétante du ministère. Et toujours, nous sommes solidaires des exploités des sociétés de distribution de pli non adressés : ce sont des populations pauvres, précaires, employées sur des temps partiels et qui ont un travail harassant, très souvent dans des conditions indignes.

Enfin, ne vous y trompez pas, l'élection présidentielle conditionne quelque part l'élection du « patron de la fonction publique ». Fonctionnaires, nous votons pour notre patron. En dehors de tous les programmes politiques portant sur l'insécurité, l'environnement et la crise financière, nous vous invitons à étudier les programmes des candidats qui touchent le point d'indice, les grilles de salaire, la retraite, etc. N'oubliez pas que la différence entre le salaire brut et le salaire net, c'est du salaire socialisé, c'est-à-dire ce qui est directement versé aux caisses de la sécurité sociale pour financer l'hôpital, la retraite, le chômage, l'autonomie. N'oubliez pas que les impôts financent le budget de la fonction publique et donc vos salaires. Toutes les réductions des « charges » entraînent des réductions pour la sécurité sociale ; toutes les réductions d'impôts entraînent la réduction des effectifs de la fonction publique et le gel du point d'indice. Et avec 200 milliards € d'évasion fiscale, on pourrait recruter et rétablir une rémunération indexée sur l'inflation.

La CGT soutient donc l'augmentation générale des salaires, ce qui augmente mécaniquement la part des cotisations sociales et de l'impôt, donc préserve le modèle social français. Alors, votez, et votez pour les candidats défendant les revendications que porte la CGT.

« CELUI QUI NE PARTICIPE PAS À LA LUTTE PARTICIPE À LA DÉFAITE ! »

CGT Intérieur

Mél : cgtinterieur@gmail.com

Site internet : <http://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr>

Téléphone : 01 53 73 51 19 / 06 16 36 17 45

Avril 2022